



Consultation urgente COMMISSION CONSULTATIVE SPECIALISEE « CONDUITE ET MOYENS
SANITAIRES OPERATIONNELS »

Avis relatif aux spécifications techniques des housses de transport pour patient contaminé

05 septembre 2014

Contexte

Une épidémie de maladie à virus EBOLA touche actuellement l'Afrique de l'Ouest. Il s'agit de la plus importante épidémie connue de ce virus et sa propagation dans toute l'Afrique de l'Ouest est préoccupante. L'OMS a déclaré le 8 août 2014 une urgence de santé publique de portée internationale au titre du règlement sanitaire international. Bien que faible, le risque d'importation de la maladie en France ne peut être exclu.

A ce titre, et à la demande du ministère chargé de la Santé, la Société Française de Médecine d'Urgence (SFMU) et Samu-Urgences de France (SUDF), en lien avec l'EPRUS, ont rédigé une procédure de prise en charge des appels pour suspicion de fièvre à virus EBOLA.

Cette procédure prévoit, en cas de transport de patient à fort risque de contamination de l'environnement, l'utilisation, si possible, d'une « housse de transport pour patient contaminé » permettant, lors du transport et en toute sécurité, aux soignants d'intervenir sur le patient.

Si le mode de contamination interhumaine du virus Ebola reste le contact étroit avec des fluides corporels, on ne peut exclure une contamination par voie aérienne nécessitant, par ailleurs, une prise en charge contraignante pour les équipes d'intervention ; c'est pourquoi le transport d'un patient très symptomatique et/ou excréteur doit être, si possible, réalisé à l'aide « d'une housse de transport pour patient contaminé » ayant pour but d'isoler le patient contaminé et d'assurer la protection du milieu extérieur (soignants et autres personnels, moyens de transport, environnement).

Considérant les caractéristiques techniques des équipements actuellement commercialisés, les membres de la commission spécialisée « CONDUITE ET MOYENS SANITAIRES OPERATIONNELS », consultés en urgence le 2 septembre 2014, ont émis les recommandations énumérées au paragraphe suivant.

Recommandations relatives aux spécifications des housses de transport pour patient contaminé par le virus EBOLA

Afin de respecter un double objectif d'isolement du patient et de protection du milieu extérieur, la housse permettant le transport d'un patient contaminé par le virus EBOLA doit :

- être fabriquée avec un matériau assurant une excellente protection contre les agents biologiques et composée d'une structure souple, résistante et hermétique,
- répondre à un besoin de première intention de transport de patients conscients bénéficiant d'une médicalisation limitée,
- permettre un fonctionnement en pression négative,
- permettre un accès sur l'ensemble du corps d'un patient adulte de corpulence normale au moyen de gants adaptés et/ou de manchons adaptés, protégeant contre les agents biologiques,
- disposer d'une ou plusieurs ouvertures hermétiques, autorisant le passage de connexions médicales,
- être complètement étanche, en particulier au niveau des jointures avec, par exemple, un système de fermeture à glissière, éventuellement renforcé, assurant une protection maximale,
- permettre un transport par voie terrestre et éventuellement par voie hélicoptérée,
- être exempte, dans la mesure du possible, de latex,
- être autonome au minimum 4 h sur batterie,
- permettre d'immobiliser le patient,
- disposer si possible de 2 moteurs,
- disposer d'une armature solide,
- disposer d'un système de filtration performant, conforme aux normes actuelles relatives à la protection contre les agents biologiques,
- pouvoir être décontaminée d'une manière simple et rapide,
- être relativement légère, ergonomique et de modalités d'utilisation aisées pour les soignants,
- disposer d'un conditionnement de stockage compact et de faible encombrement.

Docteur Alain P. ...

